

## XV - BUREAU DE POSTE : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Conformément à la délibération du 25 avril 2006, et en application de l'article 28 du NCMP, une consultation a été réalisée auprès de plusieurs architectes pour désigner le maître d'œuvre du nouveau bureau de poste.

Seul monsieur Pradal, architecte dplg, a présenté sa candidature, les autres cabinets consultés n'ont pas donné suite. Il lui a été demandé de remettre une offre chiffrée.

La commission des marchés publics et appels d'offre, réunie le 21 juin 2006 à 16h, a émis un avis favorable à cette candidature.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à Christian Pradal
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce marché.

Monsieur le Maire répond à Monsieur DUFOUR que l'esquisse présentée dans le dernier journal municipal n'est qu'une hypothèse de ce que pourrait être le futur bureau de Poste. Les aspects extérieurs tiendront compte de l'avis des bâtiments de France et le bâtiment devra bien évidemment répondre aux dispositions du POS et du PPRI. L'architecte choisit devra faire des propositions dans ce sens et validée par tous par la suite.

Les crédits sont prévus au budget.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 1 (J-H Dufour)